

Peine d'amende requise contre Cédric Herrou, accusé d'avoir injurié un préfet

Par AFP(<https://www.liberation.fr/auteur/2005-afp>) — 22 octobre 2018 à 18:22
(mis à jour à 18:45)



L'agriculteur et militant français Cédric Herrou devant le tribunal de Nice, le 22 octobre 2018 Photo VALÉRY HACHE. AFP

Une amende de 5.000 euros pour injure publique a été requise lundi devant le tribunal correctionnel de Nice (Alpes-Maritimes) à l'encontre du militant Cédric Herrou, accusé par le préfet des Alpes-Maritimes d'avoir dressé un parallèle entre le traitement des migrants dans le département et celui des juifs sous l'Occupation.

PUBLICITÉ



Le trentenaire avait incité le représentant de l'État Georges-François Leclerc, à s'inspirer du «transport des juifs» pendant la guerre pour assurer celui des demandeurs d'asile.

M. Leclerc, qui était présent à l'audience mais n'a pas pris la parole, lui reproche d'avoir écrit sur sa page Facebook les 12 et 13 juin 2017: «Peut-être le préfet des Alpes-Maritimes pourrait-il s'inspirer des accords avec la SNCF pendant la 2ème guerre pour le transport des juifs pour gérer le transport des demandes d'asile...». Ces propos avaient été tenus alors que Cédric Herrou cherchait à aider plus de 90 migrants arrivés à Breil-sur-Roya, où il demeure, à rejoindre Nice en train pour y déposer une demande d'asile.

M. Leclerc, entouré de nombreux soutiens dont le préfet de région Pierre Dartout, a fait part par la voix de son avocat Me David Rebibou de son «respect pour ceux qui s'interrogent sur la politique migratoire dès lors qu'il n'y a pas d'invectives», indiquant en revanche qu'il «n'admettrait jamais les outrances et la calomnie». «Si j'ai déposé plainte c'est pour l'honneur des policiers et des gendarmes et pour la mémoire des victimes de la Shoah car il est des assimilations insupportables», a-t-il écrit dans un courrier lu à l'audience.

À la barre, Cédric Herrou s'est défendu d'avoir voulu «insulter» le préfet mais seulement d'avoir cherché à «alerter» sur cette situation. A l'issue de l'audience, entouré devant le palais de justice d'une centaine de sympathisants, il s'est dit choqué «par la

disproportion chaque fois qu'il y a Cédric Herrou».

«Et pourquoi Cédric Herrou dérange ?, parce qu'il dénonce, en fait on essaye de le faire taire par tous les moyens, et l'on voit ce que cela a coûté aujourd'hui pour la protection du préfet et de ses petits copains, toutes les forces de l'ordre, la police...», a indiqué M. Herrou.

«Il est parfois nécessaire de comparer ce qui n'est pas comparable, ne serait-ce que pour faire bouger les consciences», a plaidé son avocate Sabrina Goldman, également vice-présidente de la Licra, en demandant la relaxe pour son client.

Le tribunal correctionnel a mis son jugement en délibéré au 13 décembre à 13h30. La peine maximum encourue est une amende de 12.000 euros.

[AFP \(https://www.liberation.fr/auteur/2005-afp\)](https://www.liberation.fr/auteur/2005-afp)